

Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton le 7 septembre 2021, à 19h30, et à laquelle étaient présents le maire Michel Lafrance et les membres du conseil suivants :

Mesdames les conseillères Dominique Parent et Lynda Graham et messieurs les conseillers Daniel Martin et André Forest.

Étaient également présents, monsieur Jonathan Fortin, greffier et directeur des affaires juridiques, madame Suzanne Lessard, trésorière, et monsieur Harry Pressoir, inspecteur municipal.

Postes #3 et #4 vacants.

2021-09-371

ADOPTION DU PPCMOI ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SUR PIEUX, SUR LE LOT 5 160 976, SIS AU 236, CHEMIN BERNIER (2021-10010)

CONSIDÉRANT QU'une demande datée du 10 février 2021 visant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été reçue afin de permettre la construction d'une résidence sur pieux dans un secteur en pente de plus de 30 % avec des marges minimales avant de 6 mètres et latérales de 2 mètres sur le lot 5 160 976, sis au 236, chemin Bernier;



Localisation

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la présente demande se situe dans la zone H-38 du plan de zonage du *Règlement de zonage numéro 115-2*;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est assujettie au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220*;

CONSIDÉRANT QUE le projet est dérogatoire au *Règlement de zonage numéro 115-2* et au *Règlement de construction 117*;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à permettre la construction d'une résidence dans une zone de fortes pentes en opposition à l'article 6.4, chapitre 8 du *Règlement de zonage numéro 115-2*;



Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton le 7 septembre 2021, à 19h30, et à laquelle étaient présents le maire Michel Lafrance et les membres du conseil suivants :

Mesdames les conseillères Dominique Parent et Lynda Graham et messieurs les conseillers Daniel Martin et André Forest.

Étaient également présents, monsieur Jonathan Fortin, greffier et directeur des affaires juridiques, madame Suzanne Lessard, trésorière, et monsieur Harry Pressoir, inspecteur municipal.

Postes #3 et #4 vacants.

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à autoriser la construction d'une résidence sur des fondations de types pieux contrairement aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement de construction 117* qui requière des fondations ou des poteaux de béton sur un solage;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une résidence sur un lot vacant localisé dans un secteur construit;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à assurer l'intégration de la future construction dans le respect des constructions déjà érigées sur les terrains voisins;

CONSIDÉRANT la présence de plusieurs résidences dans le voisinage immédiat érigées sur des pieux en conformité à la réglementation en vigueur au moment de leur construction;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la résidence sur des pieux réduira les impacts sur le sol et limitera les perturbations physiques du site naturel;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220* permet d'autoriser, à certaines conditions, un projet particulier dérogeant aux dispositions du *Règlement de zonage 115-2* et du *Règlement de construction 117*;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme numéro 114-1* de la Ville de Sutton;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte des dispositions à approbation référendaire;

CONSIDÉRANT la recommandation unanimement favorable des membres du CCUDD, sous le numéro de résolution 21-05-078, émise lors de la séance ordinaire du 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet du PPCMOI 2021-10010 a été adopté à la séance ordinaire du 7 juin 2021 et ce, conformément à la résolution numéro 2021-06-230

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique portant sur les objets du règlement et les conséquences de son adoption a eu lieu entre le 15 juin et le 30 juin 2021, le tout conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la COVID-19 (Coronavirus);

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu aucun commentaire dans le cadre de la consultation écrite;



Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton le 7 septembre 2021, à 19h30, et à laquelle étaient présents le maire Michel Lafrance et les membres du conseil suivants :

Mesdames les conseillères Dominique Parent et Lynda Graham et messieurs les conseillers Daniel Martin et André Forest.

Étaient également présents, monsieur Jonathan Fortin, greffier et directeur des affaires juridiques, madame Suzanne Lessard, trésorière, et monsieur Harry Pressoir, inspecteur municipal.

Postes #3 et #4 vacants.

CONSIDÉRANT QUE le second projet du PPCMOI 2021-10010 a été adopté à la séance ordinaire du 3 août 2021 et ce, conformément à la résolution numéro 2021-08-314, sans changement par rapport au premier projet;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande visant l'une ou l'autre des dispositions de la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue à l'échéance de l'affichage soit le 30 juin 2021;

Sur la proposition de Daniel Martin

Appuyé par André Forest

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220*, le PPCMOI 2021-10010 relatif à l'approbation de la construction d'une résidence sur pieux dans un secteur en pente de plus de 30 % avec des marges minimales avant de 6 mètres et latérales de 2 mètres sur le lot 5 160 976, sis au 236, chemin Bernier.

Adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme

Donné à Sutton, Québec

Ce 9^{ième} jour du mois de septembre 2021

Jonathan Fortin, LL.B.

Greffier et directeur des affaires juridiques